

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-211

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 42

I. – À l’article 42, substituer au nombre :

« 618 649 427 052 »

le nombre :

« 590 649 427 052 »

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au nombre :

« 594 036 403 592 »

le nombre :

« 566 036 403 592 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d’appel sur les annonces de baisse de dépenses publiques par le gouvernement.